Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN ARRONDISSEMENT DE BELLEY CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Compte rendu du Conseil Municipal en date du 31 mai 2018

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 mai 2018 Président : Monsieur Joseph TRAVAIL, Maire de CORBONOD.

*	Joseph TRAVAIL, Jean-Louis GENY, Sandrine TASSET, Pierre BRUN, Marie-Claude BERNARD, Nicolas BOTTERI, Patrick CHAPEL, Jean COLLIN, Régis MOLLEX, Nadia POIRIER.
	Estelita LACHENAL donne pouvoir à Joseph TRAVAIL Floriane CLARY, Laurent BERNARD, Géraldine GREMERET
Secrétaire de séance Conseillers en exercice : 14	Marie-Claude BERNARD Présents: 10 Votants: 11

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante l'autorisation de pouvoir ajouter à l'ordre du jour, le point n° 10 et qui concerne les rythmes scolaires. Le conseil municipal donne son accord.

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en date du 27 avril 2018

Le conseil municipal approuve sans observation et à l'unanimité, le compte rendu du conseil municipal en date du 27 avril 2018.

2. Décision modificative budgétaire n° 1 budget commune

Monsieur Jean-Louis GENY expose que ce point doit être annulé, il s'agit plus simplement de modifier des imputations comptables qui ont été faites à tort.

3. Répartitions des subventions 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe la liste des subventions attribuées aux associations pour l'exercice 2018 comme suit et dit que les crédits ont été inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2018.

Nom Association		Subvention accordée
FNACA	Michaille Seyssel	50,00 €
Foyer Jeunes Education Populaire	Seyssel 74	500,00 €
Judo	Seyssel	100,00 €
La Trille en Vrille	Corbonod	500,00 €
L'art et la Création	Corbonod	300,00 €
Les Amis de l'Ecole	Corbonod	500,00€
Pompiers	Corbonod	6 000,00 €
Santé et Bien-Être	Corbonod	150,00 €
Service Entraide Famille	Seyssel 01	500,00€
Société de Chasse Saint Hubert	Corbonod	300,00 €

Sur Lyand 360°	Corbonod	250,00 €
Union Cycliste	Seyssel Frangy	270,00€
Collège	Seyssel 74	50,00 €
TOTAL		8 970,00 €

4. Modification des statuts du SIEA

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la chambre régionale des comptes et la préfecture ont rappelé en 2016 et 2017 au Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain (SIEA) qu'en vertu du principe d'exclusivité, qui a pour conséquence de dessaisir intégralement les communes sur les compétences transférées à un EPCI, il convenait de mettre un terme aux cofinancements autres que ceux afférents à la compétence électrification rurale. Sont visés les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication pour lesquels, jusqu'à présent, les communes votaient des participations (fonds de concours) imputées sur leur budget en dépenses d'investissement. Cette participation aux travaux devra donc désormais faire l'objet d'une modulation de la contribution des membres concernés, en fonction de la nature des travaux mis en œuvre par le syndicat ou encore de leur localisation, dans le cadre du vote des statuts.

Le comité syndical, lors de sa réunion du 13 avril 2018, a validé le principe d'une modification des statuts du SIEA afin de prendre ce nouvel élément en considération. Cette modification porte sur l'ajout à l'article 6, de la phrase suivante :« Les quotes-parts contributives des membres sont modulées en fonction de la nature des travaux mis en œuvre par le Syndicat. Les modalités en seront définies par le comité syndical ».

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification statutaire exposée ci-dessus.

5. Modification des statuts de la CCUR

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le conseil communautaire de la communauté de communes Usses et Rhône (CCUR), a adopté la modification n° 3 de ses statuts, en date du 10 avril 2018.

Le conseil municipal doit se prononcer sur ces modifications statutaires; une fois cette formalité accomplie par toutes les communes membres de la CCUR, les préfets de l'Ain et de Haute-Savoie prendront un arrêté approuvant les nouveaux statuts de la CCUR.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification statutaire n° 3 de la CCUR.

6. <u>Avis sur la demande d'autorisation présentée par la SAS « Les mines d'Orbagnoux » en vue de la prolongation au titre de concession de mines de calcaires et schistes bitumeux</u>

Monsieur le Maire expose que la SAS « les mines d'Orbagnoux » a déposé une demande de prolongation au titre de concession de mines de calcaires et de schistes bitumeux dans la commune de CORBONOD.

Ce dossier est soumis à une enquête publique dans la commune, du 14 mai au 15 juin 2018. Pendant cette période, le dossier sera déposé en mairie, ainsi qu'un registre d'enquête destiné à recevoir les observations et propositions des intéressés.

Le président du tribunal administratif a désigné Monsieur Bernard PAVIER en qualité de commissaire enquêteur, il recevra les observations du public au cours des permanences qu'il effectuera en mairie.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le conseil municipal doit formuler son avis sur ce dossier.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, donne à l'unanimité un avis favorable à ce dossier.

Travaux sur voirie communale 7.

Monsieur le Maire présente le devis proposé par la société EIFFAGE pour des travaux sur la voirie communale. Ce devis comprend l'installation de chantier, le balayage et la pose du point à temps, pour un montant de 22 152.00 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de faire réaliser ces travaux et autorise Monsieur le Maire à valider le devis proposé par la société EIFFAGE d'un montant de 22 152.00 € TTC.

Maîtrise d'œuvre pour aménagements des abords de l'école et de la route des 8. écoles

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2018-001, dans laquelle le conseil municipal décidait de lancer le projet d'aménagement des abords de l'école.

Pour une bonne réalisation des travaux, il est nécessaire que la commune puisse se faire assister d'un maître d'œuvre.

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de l'atelier FONTAINE, pour une maîtrise d'œuvre d'un coût de 18 312.50 € HT, qui va de la phase PRO (projet) jusqu'à la phase AOR (assistance pour les opérations de réception de l'année de garantie).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de confier la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des abords de l'école à l'atelier Fontaine et Monsieur le Maire à valider le devis proposé d'un montant de 18 312.50 € HT.

Il approuve le plan de financement suivant :

Recettes: Dépenses :

- étude, géomètre : 19 000 € HT Département : 52 500 € - désamiantage ancien bâtiment : 16 000 € HT DETR: 52 500 € - travaux : 315 000 € HT Région: 8 792 € Autofinancement:

236 208 €

TOTAL: 350 000 € HT 350 000 €

Il charge Monsieur le Maire de faire les demandes de subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Conseil Départemental.

Création d'un emploi d'adjoint technique pour un accroissement saisonnier 9. d'activité

Ce point est annulé, il n'y aura pas de recrutement pour cet été.

10. Rythmes scolaires et retour à la semaine de 4 jours

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2018-020, dans laquelle le conseil municipal décidait pour l'école, le retour à la semaine de 4 jours et fixait les nouveaux horaires à compter de la rentrée de septembre 2018.

Il informe le conseil municipal qu'il serait bon de revoir cette délibération et rappelle les faits.

Le conseil d'école qui s'est réuni le 12 mars 2018, s'était prononcé pour le retour à la semaine de 4 jours, avec les horaires suivants : de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 45 à 16 h 30.

Mais ces horaires nécessitaient la mise en place d'un second car, dont le coût de fonctionnement représentait 35 000 € par an. Aussi le conseil municipal en date du 30 mars décidait de modifier les horaires proposés par le conseil d'école et validait les horaires suivants : 9 h à 12 h et 14 h à 17 h, en tenant compte des recommandations du service des transports du conseil départemental.

La Directrice des Services de l'Education Nationale de l'Ain (D.A.S.E.N.) à la vue de ce désaccord demandait qu'un conseil d'école extraordinaire soit réuni le plus rapidement possible, afin de trouver une solution qui convienne à tous.

Un conseil d'école extraordinaire a eu lieu le 29 mai 2018, et l'assemblée s'est orientée vers de nouveaux horaires: 8 h 50 à 12 h 00 et 13 h 40 à 16 h 30. Ceux-ci ne transformeraient pas les horaires de transports, permettraient deux services au restaurant scolaire et éviteraient de la fatigue aux élèves.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le retour à la semaine de 4 jours à compter de septembre 2018 (lundi, mardi, jeudi, vendredi) avec les horaires suivants : 8 h 50 à 12 h 00 et 13 h 40 à 16 h 30.

11. <u>Lecture des décisions prises par le Maire</u>

Monsieur le Maire donne lecture des devis qu'il a validés;

Travaux supplémentaires dans l'espace culturel et rural

COBATEX, vitrage entre bibliothèque et espace lecture, pour la somme de 1 710.00 € TTC et pose de cylindre acier pour la somme de 1 242.00 € TTC

ATME DESCHAMPS, pose d'une prise extérieure pour la somme de 594.48 € TTC

Ets ROUSSEY et Fils, pose d'une armoire suspendue pour la somme de 534.00 € TTC

EZM peinture, ouverture d'une cloison pour la somme de 356.40 € TTC

BERGER JARDINS, marquage emplacement des places de parking, pour la somme de 3 210.00 \in TTC

Travaux sur voirie communale

EIFFAGE chemin des Grands champs pour la somme de 780.00 € TTC.

EIFFAGE école maternelle pour la somme de 3 265.20 € TTC.

EIFFAGE chemin des Pierres pour la somme de 3 984.00 € TTC.

EIFFAGE mairie pour la somme de 1 926.00 € TTC.

EIFFAGE chemin du Foulon pour la somme de 5 064.00 € TTC.

Divers

GEDIMAT, réfection ancien bâtiment tennis pour la somme de 765.05 € TTC

GARAGE DU GALATIN, entretien véhicule pour la somme de 802.08 € TTC

BOEHM Yohann, mise en conformité des escaliers de divers bâtiments publics, pour la somme de 4 752.00 € TTC

ALPES TRADITION ELECTRICITE, achat d'une colonne pupitre amplifiée pour la somme de 1 041.60 € TTC.

Monsieur le Maire donne lecture des Déclarations d'intention d'aliéner (D.I.A.) pour lesquelles il a fait savoir que la commune n'exercera pas son droit de préemption :

Propriété de M MARTIN Henri à Plan léger

Propriété de M GALLICE et Mme CLET 370 les peupliers, la Trille

Propriété de M TURCHET et Mme COQUARD 603 route de Seyssel

Propriété de Mme THEVENARD Christiane Gignez

Propriété de M VUAILLAT Pierre-Louis 70 Grande Rue

12. Questions diverses:

Tour de table :

Pierre BRUN informe les élus, que la société APAVE a vérifié les équipements mécaniques communaux et qu'elle n'a relevé aucun problème.

Marie-Claude BERNARD explique qu'elle a rencontré le commercial pour commander le mobilier pour la bibliothèque, il doit faire parvenir un devis en fonction du plan qui lui a été fourni.

Les élus souhaiteraient que le déménagement de la bibliothèque ait lieu mi-juin. Les livres seront amenés directement dans la nouvelle bibliothèque, stockés dans leurs cartons en attendant l'installation du mobilier.

Les permanences de la bibliothèque ne seront pas assurées pendant cette période.

Il est décidé que les livres pour enfants qui ne servent plus, seront mis à la disposition de la garderie et du centre aéré.

Pour ce qui est du mobilier actuel de la bibliothèque, qui est encore en bon état, il va être donné.

Nadia POIRIER demande une date de déménagement, pour l'association l'Art et la Création. L'atelier pourra fonctionner jusqu'à la fin des cours soit le 02 Juillet.

Elle signale la présence de pesticides route de Morex, qui auraient brulé le talus, alors que la Commune s'est engagée dans une action zéro pesticide.

Monsieur Jean-Louis GENY se charge d'aller voir sur place.

Pierre COLIN signale qu'un jeune à moto, sur une grosse cylindrée circule à vive allure sur les voies communales, départementales et chemins ruraux.

Le Maire fait un point sur l'espace culturel, rural et de loisirs.

Le 04 juin, visite de la commission de sécurité

Le 06 juin, réception de travaux

Le 06 juin, transfert du matériel par les employés

Le 13 juin, repas des anciens.

L'inauguration du bâtiment aura lieu en septembre.

Il informe la mise en place, à la Trille d'un Projet Urbain Partenarial (PUP) pour la création de l'assainissement collectif, « c'est un projet qui avance bien et les investisseurs semblent adhérer au principe ».

Il rappelle le lancement par la communauté de communes, de l'agrandissement du lagunage (bassin avec une capacité pour 900 habitants).

Il rappelle l'aménagement du parking prévu à Sur Lyand et financé par la communauté de communes.

Il expose que la communauté de communes travaille actuellement aux conditions de transfert de la compétence eau, pour 2020. En effet même si la loi a reporté l'obligation faite aux communes de transférer la compétence eau aux communautés de communes, initialement prévue au 01/01/2020, à l'horizon 2026, la CCRU s'orienterait plutôt vers un transfert au 01/01/2020.

Il rappelle que l'auberge de Sur Lyand dispose d'un bail commercial.

Des itinéraires à Sur Lyand seront balisés en automne (parcours d'orientation et parcours pédagogique).

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres points à aborder. Sans observation, ni question, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 15.

Le Maire,

Joseph TRAVAIL